

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00545

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIÉTAIRES AU TITRE DU PROGRAMMES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 11 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 46

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 54

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,

RECU EN PREFECTURE

Le 24 octobre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231017-D2023005450

Date de mise en ligne : 24 octobre 2023

Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à M. Denis LAURENT

Membres titulaires absents excusés :

Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA, M. Frédéric DURAND,
M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Pascal GONON, Mme Delphine JUSSELMÉ,
M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2023

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DU PROGRAMMES D'INTERET GENERAL DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Par délibération du Conseil de Communauté du 11 mai 2017, Saint-Etienne Métropole a validé la mise en place de deux Programmes d'Intérêt Général (PIG) visant l'amélioration de l'habitat privé ancien : un PIG sur la ville de Saint-Etienne et un PIG sur le reste du territoire.

Ces PIG ont fait l'objet d'un partenariat élargi dans le cadre de deux conventions signées le 21 novembre 2017 entre Saint-Etienne Métropole, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le Département de la Loire, la Caisse d'Allocation Familiale de la Loire, l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes et Action Logement.

Les deux PIG ont pour objectif d'accompagner les propriétaires sous conditions de ressources dans la réhabilitation de leurs logements sur une période de 5 ans. Pour cela, un accompagnement gratuit pour les propriétaires a été mis en place pour favoriser la concrétisation des projets de travaux sur six thématiques : accession à la propriété, lutte contre la précarité énergétique, adaptation des logements à la perte d'autonomie, traitement de l'habitat indigne et dégradé, traitement des petites copropriétés dégradées et soutien à l'offre locative dans des secteurs ciblés.

Saint-Etienne Métropole a validé une participation financière pour l'aide à la réalisation des travaux par les propriétaires. Ces aides aux travaux font l'objet de programmations établies en fonction de l'avancement des opérations.

La présente programmation concerne cinq projets sur les communes de Firminy, La Fouillouse, Unieux et Andrézieux-Bouthéon.

Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole s'élève à 5 000 € pour un montant global de travaux de 116 667 € HT.

Ces projets ont fait l'objet de demandes de subvention signées par les bénéficiaires dans lesquelles sont précisées les modalités de versement des participations financières et les engagements des bénéficiaires. Il est précisé que ces projets ont été déposés et accompagnés avant la date de fin des conventions de PIG (novembre 2022).

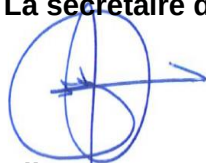
Les bénéficiaires de la prime « énergie » pourront bénéficier d'un paiement anticipé sur présentation des pièces justifiant le paiement d'une partie de leurs travaux.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve les projets présentés au titre des deux programmes d'intérêt général de Saint-Etienne Métropole,
- acte le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 5 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité à signer les pièces afférentes,
- les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget habitat et cohésion sociale de l'exercice 2023 et des exercices suivants, article 20422, chapitre 20.

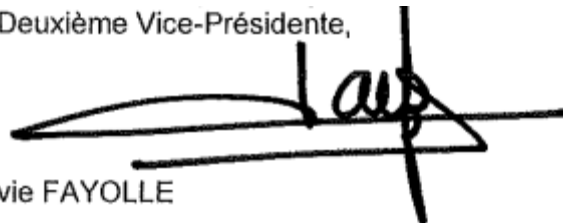
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

La Deuxième Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE